PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le 25 janvier, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 16 janvier, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS
Monsieur Philippe VIVIER
Monsieur Arnaud MABIRE
Monsieur Jean-Pierre COLLAS
Madame Claudine COUVRAT
Madame Viviane HUYGHE
Madame Anne HEURTAUX
Madame Michèle LE ROUX
Madame Renée Paule SERVEAUX
Madame Nicole CAMILLERI
Monsieur Sébastien GEORGES
Monsieur Laurent ROUSSEL

ETAIENT ABSENTS EXCUSES
Monsieur Patrick LECLERC
Madame Maryvonne DIVETOT

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents ou représentés : 11
Nombre de membres votants : 11

oOo≈

La séance est ouverte à 20 h 30

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte rendu du 13 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

► SECOMILE

• Le bailleur sollicite l'accord de la commune de Normanville pour raccorder l'éclairage public du lotissement par anticipation d'une future rétrocession au domaine public des éléments d'équipement de celui-ci (réseaux, voirie, éclairage public…). Cette rétrocession pourra avoir lieu lors du raccordement du réseau d'assainissement du lotissement sur le nouveau réseau réalisé par l'E.P.N.
Si la commune donne un avis favorable à cette demande, la SECOMILE demandera à l'entreprise en charge des travaux d'éclairage public de se rapprocher du SIEGE afin de finaliser le raccordement conformément à ses directives.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable

• Concernant les travaux d'engazonnement le long de la rue du Robichon, les travaux seront terminés dès que les conditions climatiques le permettront.

Assainissement

• Le Conseil d'Administratif de la SECOMILE a décidé de céder gratuitement la bande nécessaire au réseau collectif d'assainissement d'une largueur d'environ de 4 m sur 300 m environs. Les frais de géomètre et l'acte resteront à la charge de la Commune de Normanville.

► Kiosque

• Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre avec remise des offres le lundi 22 janvier 2018 chez Cad'en,
Ouverture ce même jour des offres en mairie : Réception d'1 candidature : Architecte BABEL,
Analyse de l'offre le vendredi 26 janvier,
Audition du candidat vendredi 2 février à 13h30,
Délibération et finalisation de la procédure.

► Pont Rue de L'Iton

• Suite à l'inspection périodique d'Evreux Portes de Normandie (E.P.N.), Monsieur VIVIER présente le rapport concernant le pont des 4 faces, rue de l'Iton à Normanville. L'E.P.N. est gestionnaire de l'ouvrage, mais la Commune de Normanville est responsable en cas d'accident. Ce pont est très abimé et dangereux. Une réunion est prévue le 26 janvier 2018 à l'EPN pour fixer les règles de sécurité et pour lancer la procédure administrative. Monsieur le Maire informe les élus d'une éventuelle fermeture de cette route.

RD 155- Réfection des trottoirs

• Le Conseil Départemental (CD27) nous informe que dans le cadre de l'ingénierie, la Commune de Gravigny a confié son étude d'assainissement en traverse et cheminement piétons sur la partie fin de Gravigny avant Caër sur la RD 155 en agglomération au CD27.
Cette étude va se réaliser avant juillet 2018 pour des travaux en 2019.
Le Conseil Départemental se tient à la disposition de la Commune de Normanville pour une étude financière concernant le territoire de Normanville.

Point d'Eau Incendie

• 13 points supplémentaires sont à prévoir sur le territoire de Normanville.
Monsieur VIVIER souligne que le coût HT est de 43088 € - Ce dossier sera soumis aux votes des investissements 2018

Berges de Saint-Gaud – Projet boisement

• Présentation du projet de boisement des berges de Saint-Gaud par Monsieur LISNEUF de CoforOuest (coopérative forestière) le 25 janvier 2018. Ce dossier sera soumis aux votes des investissements 2018.

Fibre Optique sur le territoire de Normanville

Des soucis de raccordements subsistent pour certains riverains de la commune.
Monsieur MABIRE affirme après s'être renseigné auprès de l'E.P.N, que les opérateurs sont responsables de leurs réseaux, et que c'est à SFR de résoudre ledit problème - via France Télécom (ou autre) – de bouchage sur le domaine public.

DELIBERATIONS

► DB2018.001 ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE 2018

Les membres du Conseil Municipal adoptent les horaires suivants :

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
	Début de classe	Fin de classe	Début de classe	Fin de classe	Début de classe	Fin de classe	Début de classe	Fin de classe	Début de classe	Fin de classe
Horaires de classe du MATIN	8h45	12h00	8h45	12h00			8h45	12h00	8h45	12h00
Pause méridienne 1h30 minimum										
Horaires de classe de l'APRÈS-MIDI	13h30	16h15	13h30	16h15			13h30	16h15	13h30	16h15

► DB2018.002 GS AGENTS CONTRACTUELS PISCINE

Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face a un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)
Le Conseil Municipal ;
► Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
► Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

► Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir surveillance et apprentissage de la nage à la piscine de la BA105
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;
DECIDE :
Le recrutement des agents contractuels dans le grade d'éducateurs des APS principal de 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 12 mars 2018 au 02 juillet 2018 inclus.
Ces agents assureront des fonctions d'éducateur APS à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 3h00 tous les lundis durant les périodes scolaires.
Ils devront justifier du BREVET D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPORTIF option activités de la natation
La rémunération des agents sera calculée par référence à échelon 2 l'indice brut 387 indice majoré 354 du grade de recrutement.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

► DB2018.003 PARTICIPATION MUTUELLE 2018

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;
Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,
Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Après en avoir délibéré, le Conseil décide à compter du 1er janvier 2018

- De renouveler la participation, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 28 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,
- Le montant maximum alloué par la Collectivité ne pourra excéder le montant de la cotisation totale.

► DB2018.004 RETRAIT DELIBERATION 2017.068

Monsieur VIVIER informe les membres du conseil municipal que la délibération DB2017.068 prise le 13 décembre 2017 est illégale et doit être retirée.
Erreur d'indice de référence
Le Conseil Municipal décide le retrait de la délibération DB2017.068

► DB2018.005 NOMINATION ET DELEGATION CONSEILLERS

Suite à la dissolution du Sivos de Normanville et Saint-Germain des Angles et à la démission d'un conseiller municipal, Monsieur le Maire précise qu'il convient de désigner des conseillers municipaux avec délégation pour les commissions suivantes : **Affaires scolaires,**

Communication

Suite à un débat, plusieurs conseillers souhaitent que les candidatures soient élargies à tous les conseillers municipaux.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

► Nomme

Affaires scolaires

Michèle LE ROUX

Communication

Anne HEURTAUX

► Décide d'octroyer

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux conseillers municipaux délégués, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer :

Affaires scolaires

Madame Michèle LE ROUX percevra 7.75 % de l'indice Brut terminal de la fonction publique

Communication

Madame Anne HEURTAUX percevra 5.16 % de l'indice Brut terminal de la fonction publique

► DB2018.006 - Titres de non-valeur

Numéro de pièce	Nom débiteur	Montant
2000 T-93	CATRIX	16.24
2005 T-54	GAUTHIER Thierry	72.61
2005 T-112		154.76
2005 T-109	MENDY Bernard	157.68

Malgré les relances de la Commune de Normanville et les poursuites concernant les titres ci-dessus par la Trésorerie d'Evreux Municipale.

Le conseil municipal décide d'admettre ces titres en non-valeur.

► DB2018.007 - Convention de mise à disposition de fonctionnaires territoriaux

Dans le cadre de l'adhésion au SIVU CAP NORD EST, les membres du conseil municipal donnent un avis favorable à la mise en place d'une convention de mise à disposition de fonctionnaires territoriaux dans le cadre de la réforme des Rythmes scolaires.

Agents concernés :

► Chyslèle BOURGEOIS
► Stéphanie TESNIER

COMPTE-RENDU

- ► SIEGE – Comité Syndical le 2 décembre 2017,
- ► EPN Compte-rendu et rapport d'évaluation de la 3ème commission du 23 novembre 2017,
- ► EPN Compte rendu du Conseil Communautaire du 19 décembre 2017,
- ► EPN - Conseil du 19 décembre 2017 Prix de l'eau et de l'assainissement,
- ► PST convocation Conseil Syndical du 18 janvier 2018,
- ► EPN - Arrêté modification des statuts au 1er janvier 2018 impact sur les syndicats,
- ► DDTM Ordre du jour CLHD Sud Evreux,
- ► Société de Pêche de Normanville – Assemblée Générale le 9 février 2018.

QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

• Recrutement à compter du 1er mars 2018 d'un agent des Espaces Verts en Intérim pour un période d'une année. Une agence d'intérim a été contactée pour recevoir des candidatures pour cet emploi. Monsieur VIVIER va organiser des entretiens d'embauche,

• Chasse aux œufs : Samedi 31 mars 2018 à 11 h sur l'arborétum avec la participation du centre de loisirs,

• La Fête de l'été est fixée au 23 juin 2018,

• Le Bus 56 – Bus d'information de l'emploi, la formation et la création d'entreprises de l'agglomération d'Evreux Portes de Normandie,

Dates : 6 février – 10 avril – 5 juin – 4 septembre – 6 novembre 2018,

• Insee – Recensement de la population au 1er janvier 2018 à Normanville : 1146 habitants,

Cyclisme – Tour de Normandie 2018 : 25 mars 2018

• Le repas des anciens est fixé au dimanche 28 octobre 2018

• Date à retenir :

Lundi 19 février 2018	19 h 00	Réunion des associations
Jeudi 22 février 2018	20 h 30	Conseil Municipal
Jeudi 22 mars 2018	20 h 30	Conseil Municipal
Samedi 31 mars 2018		Chasse aux œufs
Jeudi 19 avril 2018	20 h 30	Conseil Municipal
Jeudi 17 mai 2018	20 h 30	Conseil Municipal
Mercredi 20 juin 2018	20 h 30	Conseil Municipal
Samedi 23 juin 2018		Fête de l'Été
Dimanche 28 octobre 2018	12 h 00	Repas des Anciens

Prochain Conseil Municipal le 22 février 2018
ONT SIGNE LE REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS :

Philippe VIVIER	**Arnaud MABIRE**	**Claudine COUVRAT**
Jean-Pierre COLLAS	**Viviane HUYGHE**	**Laurent ROUSSEL**
Patrick LECLERC Absent Excusé	**Nicole CAMILLERI**	**Maryvonne DIVETOT** Absente excusée
Sébastien GEORGES	**Anne HEURTAUX**	**Michèle LE ROUX**
Renée Paule SERVEAUX		